

*Même si l'on ne peut réduire le droit des relations du travail à sa seule dimension contentieuse, la place de juge y est aujourd'hui déterminante.*

*Garant de l'application des règles, le juge est également acteur de l'évolution du droit substantiel. Il n'est guère de domaines, en effet, où l'empreinte de la jurisprudence ne se manifeste pas. Reste cependant que la dispersion du contentieux social entre un grand nombre de juridictions est source de lenteur, de complexité, voire de paralysie.*

*Elle entraîne par ailleurs un risque de contradictions entre les réponses données par les tribunaux à une même question. Cette situation, parfois dénoncée comme créatrice d'insécurité, est en même temps un facteur de dynamisme dans les confrontations qu'elle permet.*

*Elle peut être une source d'enrichissement mutuel pour peu que la rencontre s'opère entre tous ceux qui, à un titre ou à un autre, participent au fonctionnement de la justice.*

*C'est précisément l'intérêt de cette journée.*

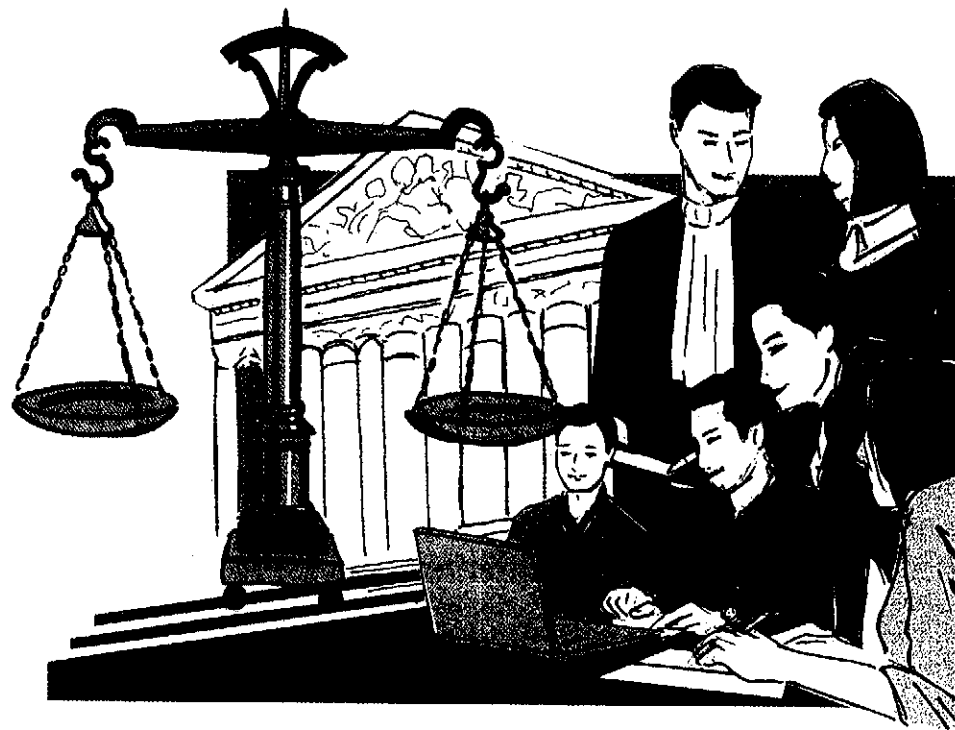
*Cette rencontre 2006 des juristes du travail sera ainsi l'occasion de s'interroger sur différentes questions, essentiellement processuelles, que soulève cette intervention des juges.*

*Après une analyse du contentieux du travail dans sa globalité – en particulier dans ses dimensions statistiques- cette rencontre permettra de s'interroger plus précisément sur les actions en justice exercées par les groupements – syndicat, comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail-. Puis à partir de quelques grandes questions du droit social contemporain, l'attention sera portée sur l'office du juge.*

*Croiser les analyses de plusieurs d'entre eux – en particulier du juge civil, du juge pénal, du juge administratif et du juge communautaire- permettra de préciser quelles sont les spécificités de chacun mais aussi de mettre en lumière ce qui peut constituer une approche commune, transversale, de l'office du juge dans le contentieux des relations du travail.*

Rencontre annuelle des juristes du travail  
ENM Paris - 8 décembre 2006

## ***L'intervention des juges dans les relations de travail***



Ecole  
Nationale de la  
Magistrature



Institut National du Travail,  
de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle

**afdt**

Association  
Française de  
Droit du Travail

### **Lieu du colloque :**

**Ecole Nationale de la Magistrature : 8, rue Chanoinesse, 75004 PARIS**  
**Entrée : 3<sup>er</sup>, quai aux fleurs (métro : Hôtel de ville, Cité, Châtelet)**

Rencontre annuelle des juristes du travail  
**L'intervention des juges dans les relations de travail**  
ENM Paris - 8 décembre 2006

08h45 09h00	<b>Accueil général</b> <b>Allocution d'ouverture</b> <i>Bruno PIREYRE, sous-directeur de la formation continue à l'ENM</i>	<i>Président de séance : Yves CHAGNY, Conseiller à la Cour de cassation</i>
	<i>Président de séance : Jean-Denis COMBREXELLE, Directeur Général du Travail</i>	<i>Moderateur : Tienné GRUMBACH, avocat honoraire, ancien directeur de l'ISFT (Univ. Paris I)</i>
09h15	<b>I. Le droit du travail en perspective contentieuse</b>  <i>Conférence d'Evelyne SERVERIN, directeur de recherche au CNRS (IRERP-Université Paris X Nanterre)</i>	<b>Le juge communautaire</b> <i>Intervenant : Frédéric BARON, référendaire à la CJCE</i>
	<b>II. Regards croisés sur l'office du juge dans la détermination, l'interprétation et l'application des règles</b>	<b>III. Les acteurs du procès</b>  <i>Conférence de Marianne KELLER, maître de conférences à l'Université Paris I</i>
09h45	<b>Les juges civils (conseil de prud'hommes, tribunal de grande instance, tribunal d'instance ; fond et référé)</b> <i>Intervenants : Jean-Yves FROUIN, conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, professeur associé à l'Université de Tours Jacques NORMAND, professeur émérite à l'Université de Reims</i>	<b>15h00</b> <b>15h30</b> <b>15h45</b> <b>Table ronde</b> <i>Animateur : Tienné GRUMBACH</i> <i>Participants : Catherine BRUNET, juge au TGI de Créteil Hervé DUVAL, avocat au Barreau de Paris Emmanuel GAYAT, avocat au Barreau de Paris Philippe LAGRANGE, directeur adjoint du travail Bernard VALETTE, président de chambre au TGI Paris</i>
10h45	<b>Débat</b>	<b>17h15</b> <b>Conclusions des travaux</b> <i>Antoine JEAMMAUD, professeur à l'Université Lyon 2, Président de l'AFDT</i>
11h15	<b>Pause</b>	
11h30	<b>Les juges pénal et administratif</b> <i>Intervenants : Dominique GUIRIMAND, conseiller à la Cour de cassation Yves STRULLOU, maître des requêtes au Conseil d'État</i>	<b>17h30</b> <b>Fin des travaux</b>
12h30	<b>Fin des travaux de la matinée</b>	